

Firminy, le 10 septembre 2014

L'inspecteur de l'éducation nationale de la
circonscription de Firminy
à
Mmes et M les Professeurs des Ecoles



IEN Firminy
Affaire suivie par
Thierry BOUCHETAL
Courriel
Thierry.bouchetal@ac-lyon.fr

Objet : Accompagnement en sciences et technologie à l'école primaire (ASTEP)

L'Accompagnement en sciences et technologie à l'école primaire (ASTEP) est une action qui facilite l'enseignement de la science et de la technologie. Elle donne aux élèves les moyens d'atteindre les objectifs fixés en termes de connaissances et de compétences conformément aux programmes. Cet accompagnement prend la forme d'une coopération directe entre un enseignant ou une équipe pédagogique et un étudiant de cursus scientifique (*Université, Ecole des mines...*), sur l'idée d'un partage de compétences.

Dans le respect de la circulaire 2010-083 du 8 juin 2010 qui précise les modalités de mise en place et de pilotage du dispositif au niveau départemental, les établissements de l'enseignement supérieur de Saint-Etienne et l'inspection académique de la Loire, sur la base d'expérimentations déjà conduites, proposent aux enseignants du département de bénéficier dans leurs activités d'enseignement de la coopération d'un étudiant en filières scientifiques et technologiques dans les conditions suivantes :

- les connaissances et compétences à faire acquérir aux élèves sont celles définies par le socle commun, en conformité avec les programmes de l'école primaire. Le vecteur utilisé est la démarche d'investigation,
- La rédaction d'un projet pédagogique initié par l'enseignant et co-construit avec l'étudiant peut prendre des formes diverses : intervention orale devant les élèves, exploitation des TICE, élaboration d'outils pédagogiques... L'étudiant sera présent à l'école une demi-journée par semaine sur une période où se déroule le module. Le directeur de l'école est tenu informé de sa présence dans les locaux,
- En amont du temps d'intervention en classe, l'étudiant accompagne l'enseignant dans la préparation et la conduite du projet : notions à faire acquérir, démarche à mettre en jeu, niveaux de formulation à atteindre et activités des élèves sont communément programmées.
- dans la conduite du projet et dans toutes ses phases, les élèves restent sous la responsabilité de l'enseignant. Sa présence est effective et permanente. Il est le garant de l'autorité au sein de la classe.

La mise en place de l'Accompagnement en sciences et technologie à l'école primaire respectera les étapes suivantes :

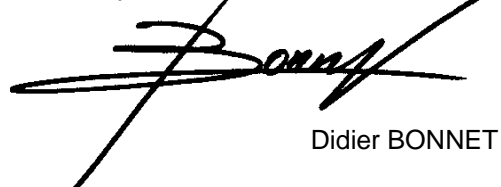
↳ **Pour le 3 Octobre 2014** ; les écoles susceptibles de faire l'objet d'un accompagnement par un étudiant déposent un projet. (Voir annexe 1)

↳ Pour les écoles retenues pour la période Novembre / décembre, toutes les informations nécessaires à la mise en œuvre du projet vous seront communiquées lors de la **semaine 42**.

↳ Pour les écoles retenues pour les périodes Janvier/ Février et Mars / Avril, toutes les informations nécessaires à la mise en œuvre du projet vous seront communiquées lors de la **semaine 51**.

La coordination du dispositif d'accompagnement est assurée conjointement par l'inspecteur de l'éducation nationale en charge du dossier culture scientifique pour tout ce qui concerne les professeurs des écoles, et par les responsables des établissements d'enseignement supérieur pour ce qui concerne l'information, la formation et l'évaluation des étudiants.

L'Inspecteur de l'éducation Nationale



Didier BONNET

